

223C1538  
FR0014009ON9-FS0737

2 octobre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**EUREKING**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 octobre 2023, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 28 septembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUREKING.

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions EUREKING détenues dans le portefeuille de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de « *trading* » s'applique en vertu des dispositions de l'article 223-13 I, 2° du règlement général. Le déclarant ne détient plus aucun titre EUREKING au sens des dispositions précitées.

A cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.